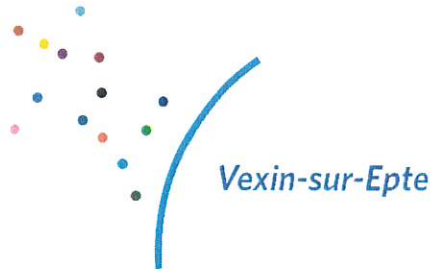


Publicité électronique le 14/12/2022



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

ARRÊTÉ 2022_259
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MONSIEUR JEAN FREMIN
11^{ème} ADJOINT

Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2020_094 du 23 octobre 2020 portant délégation de fonctions à Jean Fremin,

Considérant que le maire est seul chargé de l'administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

ARRÊTE

Article 1 : Jean Fremin, 11^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Voirie
2. Réseaux
3. Espaces verts

Il assurera les fonctions suivantes :

- Interlocuteur privilégié de la direction des routes départementales, du SIEGE27 et de tous partenaires et entreprises intervenant dans le cadre de cette délégation

- La définition et la mise en œuvre de la politique communale de travaux neufs et de travaux d'entretien des voiries, chemins, accotements, réseaux et espaces verts, notamment :
 - o Proposition de programmation, supervision de la planification et du suivi des travaux
 - o Définition de la périodicité et des secteurs géographiques d'intervention
 - o Création et entretien des espaces verts et espaces de jeux pour enfants
 - o Implantation et entretien du mobilier urbain
 - o Suivi du plan pluriannuel d'investissements
 - o Occupation du domaine public
 - o Voiries et réseaux divers (VRD)
 - o Eclairage public

L'ensemble de ces missions est développé en détail sur une feuille de route, proposée par l'adjoint, validée par le maire et mise à jour tous les six mois.

Délégation de signature est donnée à Jean Fremin à l'effet de signer toutes les correspondances administratives courantes et réception de travaux entrant dans le champ de sa délégation.

Article 2 : Aux fins de remplir les attributions déléguées et en lien avec le maire et la directrice générale des services, Jean Fremin établira les modalités de la collaboration avec chacun des chefs de service concernés par la délégation dès la rédaction de sa feuille de route dédiée. Il s'agit de définir une organisation concertée ainsi que les échéances des actions (fréquences des réunions de suivi de dossiers, communication des documents, mise à disposition d'informations, etc.).

Article 3 : En lien avec Jérôme Richard, animateur Cadre de vie, Jean Fremin est chargé de mettre en relation les élus et de créer une dynamique de groupe dans le cadre de tout sujet transversal présentant un volet voirie, réseaux et espaces verts afin de coordonner les actions. Il s'agit d'impulser le partage d'informations, de convoquer des réunions transverses ou encore de définir des éléments de langage partagés.

Jean Fremin assure la coprésidence de la commission Cadre de vie et Patrimoine avec Jérôme Richard et Arthur Régnier.

Article 4 : Aux fins d'informer sur les actions menées dans le cadre des attributions déléguées, il appartient à Jean Fremin d'exprimer ses besoins de communication et d'associer autant que de besoin l'adjoint en charge de la communication.

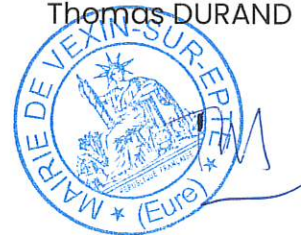
Article 5 : Jean Fremin devra rendre compte au maire des actions menées conformément à sa feuille de route dédiée. Il devra également effectuer des retours réguliers aux adjoints, notamment en réunion de MDA, en concertation avec le maire.

Article 6 : L'arrêté n°2020_094 du 23 octobre 2020 est abrogé.

Article 7 : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié, inscrit au registre des arrêtés, et dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet de l'Eure et au comptable public.

Fait à Vexin-sur-Epte,
Le **07 DEC. 2022**

Le maire,
Thomas DURAND



Monsieur Le Maire

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le.....

Nom, prénom.....

Signature de l'élu :

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 027-200057685-20221207-A2022_259-AR